



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

Convocation du 6 mars 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de Mme Pascale GALLERNE, Maire-Adjointe.

PRESENTS : Pascale GALLERNE, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Rémy MOULIN (donne pouvoir à Anthony DECRETON)
Bruno BEUZIT (donne pouvoir à Xavier BIZOT)
Pascal DUBRUNFAUT (donne pouvoir à Viviane BOULIN)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick COSSON

Membres en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

VIE ASSOCIATIVE

2024-742 SUBVENTIONS COMMUNALES 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'APEL DE L'ECOLE SAINTE-ANNE

Mme COURTAS rappelle que les subventions « vie associative » sont classées en 5 catégories : animation, enseignement, syndicats de salariés, anciens combattants, environnement. Elles correspondent à une aide au fonctionnement des associations qui ont une activité régulière sur Ploufragan ou relèvent de l'intérêt général. Le montant global de l'enveloppe des subventions « vie associative » s'élève à 6 000€ pour l'année 2024.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante pour une demande reçue en novembre 2023, après la première session d'attribution :

mis sur internet le 18 mars 2024

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240312-DB202412MARS742-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- par 29 voix

- 3 voix contre (Annick MOISAN, Gabrielle GOUEDARD, Martial COLLET)

- et 1 abstention (Pierre-Jean SALAUN)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention « vie associative » d'aide au fonctionnement à l'APEL école Sainte-Anne telle que présentée dans le tableau ci-dessous pour un montant total de **184 €** au titre de l'exercice 2024.

ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT	
Associations parents élèves & Amicale laïque: 0,94 €/enfant, arrondi à l'euro supérieur	Montant 2024
APEL Sainte-Anne (195 élèves pour 2023/2024)	184

A Ploufragan, le 14 mars 2024

LA PRESIDENTE DE SEANCE
Pascale GALLERNE



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Patrick COSSON

